



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 120445

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des infanticides. En effet, la récente actualité judiciaire a montré que ce phénomène dramatique, qui voit un père ou une mère assassiner son propre enfant, n'est pas rare et tend même à se développer. Une chercheuse, Mme Anne Tursz, a d'ailleurs rédigé un rapport particulièrement intéressant qui semble faire une analyse étayée et argumentée de ces drames en avançant une typologie intéressante de ces cas d'assassinats, souvent commis par des mères en grande souffrance. Dès lors, les pouvoirs publics se devaient de mener une campagne forte de sensibilisation auprès des femmes enceintes et des jeunes mères de famille sur les possibilités d'aide en cas de profonde détresse. Les parents et les voisins devraient à cet égard constituer un public privilégié de sensibilisation pour prévenir ces drames. Dès lors, une collaboration étroite entre les services de la justice, des affaires sociales et en proximité les collectivités locales, s'imposerait dans les années qui viennent. Il lui demande donc sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120445

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2580